

Initiatives ministérielles

● (1715)

Dans ce cas particulier, en annulant l'accord relatif à l'aéroport Pearson au moyen du projet de loi C-22, le gouvernement a clairement choisi de protéger les intérêts légitimes de la masse des contribuables, plutôt que de protéger les intérêts et les bénéfices personnels d'une poignée de lobbyistes et d'entrepreneurs.

Je n'ai aucune sympathie pour ces lobbyistes et ces entrepreneurs, parce que l'accord qu'ils ont signé au cours des derniers jours de l'ancien gouvernement ne servait tout simplement pas les intérêts de l'ensemble des contribuables canadiens.

Bref, je mets les députés au défi de prouver que l'organisation que cette motion vise à protéger, c'est-à-dire la Pearson Development Corporation, représente vraiment les intérêts d'un groupe traditionnellement défavorisé ou démuné. Qu'on le prouve.

Ces lobbyistes et ces entrepreneurs sont-ils tellement défavorisés qu'on devrait oublier les intérêts de la majorité pour cette fois? Non. Tous les députés à la Chambre savent très bien que la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui a été conçue dans le but de protéger le prétendu manque à gagner d'une très petite minorité qui est très privilégiée dans notre société. Elle n'est rien de plus qu'une tentative honteuse de contrecarrer l'objectif légitime du projet de loi C-22, soit d'annuler un contrat douteux conclu dans des circonstances douteuses par un gouvernement douteux qui n'agissait pas dans l'intérêt de la population.

Ne nous laissons pas bernier par ces gens de l'autre endroit qui prétendent défendre les droits des Canadiens. Ne vous y trompez pas! Ils se battent uniquement pour protéger les intérêts de leurs collègues de cette société.

Pour terminer, j'implore les députés de donner à cette mesure législative une interprétation fondée sur l'objet visé afin de bien identifier les intérêts qu'il convient vraiment de protéger dans ce cas. Devons-nous veiller aux intérêts de la majorité des contribuables canadiens qui n'auront que ce qu'ils méritent si la motion dont nous sommes saisis est rejetée, à savoir la justice? Ou bien, devons-nous nous rallier à nos amis de la Chambre rouge à majorité conservatrice en permettant à leurs collègues de la Pearson Development Corporation de soutirer un maximum aux Canadiens pour une entente que, pour commencer, ils ne voulaient pas voir conclue par le gouvernement précédent?

Le choix est clair. Cette motion n'a aucun bien-fondé. Abandonnons-la et occupons-nous de servir les intérêts légitimes des Canadiens.

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, le député d'Hamilton—Ouest, en sa qualité de président du Comité permanent des transports, dont je suis le vice-président, s'est servi de son privilège de s'exprimer. Étant donné que j'ai fait certaines allégations dans mes propos tout à l'heure, j'aimerais l'entendre au sujet de la suivante: Quand il m'a répondu en comité que la procédure d'assigner

des témoins à comparaître par *subpoena* n'avait pas été utilisée depuis 1917, m'a-t-il répondu de façon erronée? Est-ce qu'il était au courant de cette situation lorsque je lui apporté les preuves que cela s'était fait en 1989, 1990, 1992, entre autres par le député de Windsor qui est l'actuel leader du gouvernement?

Est-ce qu'il m'a répondu sciemment à l'effet que cette procédure n'avait pas été utilisée depuis 1917 ou s'il l'a fait pour tenter d'é luder la question? Parce qu'il savait fort bien que si l'on avait assigné ces personnes par *subpoena* on aurait eu de vraies réponses à nos questions.

J'aurais une autre sous-question à lui demander. Si le sénateur Leo Kolber n'était pas libéral, s'il était conservateur, aurait-il accepté qu'on l'assigne à témoigner devant le Comité permanent des transports?

[Traduction]

M. Keyes: Monsieur le Président, je ne répondrais pas à mon collègue autrement que de façon franche et honnête. Il m'a demandé de proposer un processus dont nous avons longuement parlé en comité et qui, comme il le sait très bien, aurait prolongé le débat sur l'aéroport Pearson pendant des mois, voire des années. Les contribuables Canadiens devraient suivre avec impatience ce processus qui empêcherait tous travaux et tous progrès à l'aéroport.

● (1720)

Les contribuables Canadiens veulent que l'aéroport Pearson soit un succès. Ils veulent qu'il devienne viable. Ils ont besoin de cet aéroport pour des raisons économiques, pour maintenir ce qui est perçu comme un important maillon des infrastructures de communication dans ce pays, un lien avec le reste du pays et l'étranger.

Je ne répondrais pas à mon collègue autrement que de façon franche et honnête.

M. Jim Gouk (Kootenay—Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Hamilton—Ouest. Je suis heureux de voir un député des banquettes ministérielles faire une intervention qui est suivie d'une période de questions.

L'analogie utilisée par mon collègue est très intéressante. Il a déclaré qu'il y avait des allégations ou une possibilité d'irrégularités, qu'il était donc dans le meilleur intérêt des Canadiens d'annuler l'accord et de ne pas indemniser ces gens, bien qu'il n'y ait pas eu d'enquête en bonne et due forme pour savoir s'il y a bien eu des irrégularités.

Cela fait penser au cas d'une personne dont l'associé meurt subitement. Personne ne connaît la cause de la mort mais l'associé est accusé de meurtre puisqu'il se trouvait à proximité de la personne au moment de son décès. On ne sait même pas s'il s'agit d'un meurtre, encore moins si l'accusé en est l'auteur. Nous tenons à ce qu'il soit coupable. Le gouvernement tient le même langage au sujet du projet de loi: «Nous croyons que des irrégularités ont été commises, et si nous le croyons c'est qu'il y en a